

L'an deux mille onze, le vingt huit septembre à seize heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt deux septembre deux mille onze, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Hervé RASCLARD :

Membres en exercice : 19

Membres titulaires présents ou représentés : 13

Pouvoirs : 5

Quorum atteint

Nombre de suffrages exprimés : 13

**Présents(es)**

Annie AGIER,  
Marcel BAGARD,  
Jean-Marie BERTRAND,

Marie BOUCHEZ,  
Jean-Pierre BUIX,  
Gérard COUPON,

Corinne MOREL-DARLEUX,  
Hervé RASCLARD.

**Pouvoirs**

André AUBERIC à Jean Pierre BUIX, Marc BONNARD à Marie BOUCHEZ, Michèle EYBALIN à Corinne MOREL DARLEUX, Christine NIVOU à Hervé RASCLARD, Michel TACHE à Jean-Marie BERTRAND.

**Excusés(es)**

Pierre COMBES, Michel GREGOIRE, Dominique GUEYTTE, Bruno LAGIER, Jean François SIAUD, Gérard TENOUX.

\*\*\*\*\*

**Objet : Partenariat pour le suivi et l'évaluation du projet de Charte du futur Pnr des Baronnies Provençales dans le cadre du Master 2 ADR « Aménagement et développement rural »**

Le Président expose :

Dans sa Charte, le SMBP a clairement affiché l'objectif de mener une démarche de suivi et d'évaluation de la politique du Pnr. Cette volonté répond à la fois aux attentes des partenaires institutionnels et financiers mais aussi à la nécessité de se doter d'instruments de pilotage, de communication et d'aide à la décision dans la durée.

Le suivi et l'évaluation en continu de la Charte du Parc s'appuie sur 7 exigences :

- Piloter et organiser la mise en œuvre de la Charte pendant 12 ans avec des points d'étapes annuels et pluriannuels ;
- Apporter un regard transversal à la mise en œuvre et la mise en perspective des projets du Parc au regard de la Charte ;
- Permettre des approches thématiques [...] ;
- Donner de la lisibilité à l'action du Parc [...] ;
- Cartographier et spatialiser les projets et les territoires concernés [...] ;
- Articuler et mettre en cohérence les actions du Parc [...] ;
- Faciliter le travail de révision de la Charte.

Dans cet objectif et suite au travail d'un premier stagiaire de l'Université Lyon 2 (premier semestre 2011), il nous a paru pertinent de poursuivre ce partenariat entre des jeunes en devenir et un territoire en construction. Il nous est donc proposé d'inscrire la problématique du suivi/évaluation de la Charte des Baronnies Provençales comme « démarche appliquée » dans le cadre de la formation dispensée au Master 2 ADR sur l'évaluation des politiques publiques et des projets de développement territoriaux, en lien avec d'autres disciplines (cartographie, statistiques) et interventions (gestion de projet, valorisation audio-visuelle, ...)

Des « ateliers » seront organisés sur la période d'octobre 2011 à mars 2012 pour traiter les différents aspects prévus et mobiliseront l'ensemble de la promotion du Master (une vingtaine d'étudiants venant d'origines universitaires différentes).

Un atelier sera spécifiquement consacré aux modalités de valorisation du suivi et de l'évaluation :

- en fonction de publics-cibles identifiés et des destinataires de l'évaluation,
- en tenant compte des temps de vie, des rythmes de la Charte
- et autour des principes de concertation et de décision retenus à l'étape précédente.

Une présentation finale pourra être envisagée dans les Baronnies Provençales, avec un échange entre les étudiants et le comité chargé du suivi et de l'évaluation de la charte.

Cette intervention doit être formalisée par une convention signée entre l'Université Lyon 2 d'une part (pour la Faculté GHHAT et le Master 2 pro « Aménagement et développement rural ») et le Syndicat Mixte de Préfiguration du Pnr des Baronnies Provençales d'autre part.

Elle donne lieu à une rémunération forfaitaire de 3.000 € versée à l'Université Lyon 2 / M2 ADR, au titre de la formation.

Les frais de déplacement et d'hébergement sur site occasionnés par la présente intervention et effectués à la demande du Syndicat Mixte seront à sa charge. Ces déplacements seront précisés par lettre de commande du Syndicat Mixte. Les frais de reprographie de l'étude seront également pris en charge par le commanditaire.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau

- **Approuve** cette proposition
- **Autorise** le Président à solliciter toute subvention et signer la convention proposée ainsi que tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits

Le Président,  
Hervé RASCLARD